

CONSEIL DE CABINET DU 21 MAI 1926.

P R O C E S - V E R B A L.

N° 1.

SOMMAIRE :

- 1) Organisation du travail;
- 2) Institution d'un Comité financier;
- 3) Institution du Comité du Trésor;
- 4) Nomination d'un Administrateur général au Ministère des Colonies;
- 5) Déclaration ministérielle.

CONSEIL DE CABINET DU 21 MAI 1926.

P R O C E S - V E R B A L.

Le Conseil se réunit au Ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène, sous la présidence de M. JASPAR, Premier Ministre.

Sont présents :

MM. JASPAR, Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène;

VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères;

HYMANS, Ministre de la Justice;

HUYSMANS, Ministre des Sciences et des Arts;

HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies;

BAELS, Ministre de l'Agriculture et Ministre des Travaux publics;

WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale;

ANSEELE, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique;

de BROQUEVILLE, Ministre de la Défense nationale;

FRANCQUI, Membre du Conseil des Ministres.

o
o o

La séance est ouverte à 10 heures.

2.

M.JASPAR, Premier Ministre, adresse un salut de bienvenue à tous ses collègues qui ont bien voulu lui apporter leur concours.

Venus des diverses parties du pays, appartenant à des partis différents, nous sommes réunis pour réaliser une oeuvre commune et pour ne réaliser que celle-là. Nous avons accepté une lourde tâche, décidés à travailler en plein accord, avec la plus entière bonne foi et avec courage.

Je vous propose de choisir comme Vice-Président du Conseil M.VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères.

(ADHESION).

o
o . o

1) ORGANISATION DU TRAVAIL.

M.JASPAR, Premier Ministre, demandera la convocation des Chambres pour mardi prochain à l'effet d'entendre la déclaration du Gouvernement. On a pensé qu'une manifestation royale serait utile pour ramener la confiance. Il faut cependant renoncer à un discours du trône, mais la publication d'une lettre adressée par le Roi au Premier Ministre demandant le concours de tous les Belges pour le redressement financier du pays ferait bonne impression.

M.JASPAR demande l'accord des membres du Conseil des Ministres sur les points suivants :

1) Toute affaire devant être l'objet d'un examen ou d'une délibération en Conseil des Ministres doit être, préalablement, soumise à M. le Premier Ministre.

Ce n'est qu'en cas d'extrême urgence, que le Conseil pourra délibérer sur une affaire qui n'est pas à l'ordre du jour.

2) Les projets de loi à déposer au Parlement sont soumis à l'examen du Conseil.

Les Ministres compétents sont appelés à donner au Conseil leur avis sur les propositions de loi déposées au Parlement.

3) Les membres du Gouvernement n'accordent pas leur patronage à des organisations, sans qu'il y ait eu accord préalable entre les membres du Conseil.

4) Les membres du Gouvernement ayant l'intention de se rendre officiellement à l'étranger préviennent le Roi et le Conseil des Ministres.

5) Lorsqu'un membre du Gouvernement est appelé à prendre une décision dans une question d'une certaine importance, intéressant les relations extérieures de la Belgique, il se met en rapport avec M. le Premier Ministre et M. le Ministre des Affaires étrangères.

6) Distinctions honorifiques.- Les promotions au grade de Commandeur, de Grand Officier ou de Grand Cordon dans les Ordres nationaux, sont délibérées en Conseil des Ministres.

7) Le Gouvernement, par raison d'économie, s'abstient de se faire représenter aux congrès, expositions, concours, etc., qui se tiendraient à l'étranger.
Les dérogations à cette règle sont délibérées en Conseil des Ministres.

8) Une caisse commune de bienfaisance est instituée, pour souscrire, au nom de tous les Ministres, à des œuvres n'ayant aucun caractère politique.
Cette caisse est alimentée par une contribution personnelle des Ministres. Elle est gérée par le Président du Conseil.

M. de BROQUEVILLE, Ministre de la Défense nationale, se demande s'il est bon que les Ministres assistent, en ce moment-ci, à des réunions où ils seront appelés à prendre la parole et à faire des déclarations qui pourraient engager le Gouvernement.

M. JASPAR, Premier Ministre, estime que, dans certains cas, ces réunions constituent une excellente occasion pour ramener la confiance et faire appel à l'union de tous les citoyens. La réunion du " Boerenbond ", à Louvain, où M. BAELS est invité à prendre la parole, en qualité de Ministre de l'Agriculture, peut être, à ce point de vue, très utile.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, signale le danger des discours prononcés par des Ministres et reproduits d'une manière tendancieu-

se par les journaux.

M. JASPAR, Premier Ministre, fait observer que pour éviter les comptes rendus inexacts, il peut remettre un communiqué à la presse.

M. HYMANS, Ministre de la Justice, demande que les Ministres ne fassent aucune déclaration qui soit de nature à dissocier les membres du Gouvernement.

°
° °

2) INSTITUTION D'UN COMITE FINANCIER.

M. JASPAR, Premier Ministre, signale que M. BRUNET, Président de la Chambre des Représentants, avait déjà manifesté l'intention de constituer un comité financier. Ce comité devrait être présidé par M. THEUNIS et composé de MM. GALOPIN, Jules JADOT, CATTIER, PHILIPPSON Franz et CHEVREMONT.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, demande qu'on y adjoigne M. William THYS.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, fait observer que le comité financier aura une mission très importante et qu'il serait grandement utile que M. de BROUCKERE en fit partie. Sa présence a été très utile à la Commission de consolidation de la dette flottante, car les engagements qui y furent pris par M. de BROUCKERE ont été d'un grand secours pour faire admettre, par le parti socialiste, certaines décisions prises.

Le Conseil, sur la proposition de M. le Premier Ministre, décide à l'unanimité qu'il y a lieu de proposer au Roi, l'institution d'un comité financier dont feraient partie les personnalités ci-dessus citées.

°
° °

3) INSTITUTION DU COMITE DU TRESOR.

M. JASPAR, Premier Ministre, propose de constituer, au sein du Conseil des Ministres, un comité qui serait chargé de préparer, pour le Conseil, les mesures à prendre en matières financières. Feraient partie de ce collège, dénommé comité du trésor, M. FRANCQUI, Président, et MM. HOUTART et WAUTERS.

Le Conseil se rallie unanimement à la proposition de M. le Premier Ministre.

o
o o

4) NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR GENERAL AU MINISTERE DES COLONIES.

M. JASPAR, Premier Ministre, propose que M. ARNOLD soit nommé Administrateur général du Département des Colonies, pour que M. HOUTART puisse disposer de tout son temps pour la gestion du Ministère des Finances.

M. de BROQUEVILLE, Ministre de la Défense nationale, trouve que le choix de M. ARNOLD est parfait.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, fait observer que les socialistes ont le même nombre de portefeuille que dans l'ancien Gouvernement, tandis que les catholiques disposent d'un portefeuille de plus: celui des Travaux publics. Il craint que, dans certains milieux, cette nouvelle situation ne provoque du mécontentement.

M. JASPAR, Premier Ministre, estime qu'il est trop tard pour modifier la répartition des portefeuilles. Il signale que le titre d'administrateur général a existé autrefois, à l'Administration des Chemins de fer notamment. M. ARNOLD n'exercera en rien les fonctions

d'un Ministre. Il n'aura pas le contreseing, mais une délégation du Ministre. S'il est nécessaire, un arrêté royal spécial lui donnera le pouvoir d'assister aux séances de la Chambre des Représentants et du Sénat et d'y prendre la parole.

Le Conseil marque unanimement son accord sur le projet de nommer M. ARNOLD Administrateur général des Colonies.

o
o o

5) DECLARATION MINISTERIELLE.

M. JASPAR, Premier Ministre, estime que la déclaration doit être brève, définir nettement le programme très limité du Gouvernement et ne viser, en dehors de la question du redressement financier du pays, que quelques points sur lesquels il n'est pas possible de garder le silence.

La déclaration doit acter que les membres du Gouvernement réservent leur programme. Une mention spéciale doit y être relative à la trêve religieuse. Il faut y spécifier le maintien de la législation sociale existante et, ensuite, indiquer que le redressement financier sera l'oeuvre essentielle du Gouvernement.

Les questions de politique extérieure devront être l'objet d'une ou deux phrases que M. le Ministre des Affaires étrangères voudra bien préparer.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, demande que le Gouvernement inscrive à son programme le vote de la convention de Washington sur la journée de huit heures et le vote du projet de loi sur les loyers.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail

7.

et de la Prévoyance sociale, signale la revision de la loi sur la pension des employés qui est soumise, en ce moment-ci, à la législature. Il semble possible d'arriver assez facilement à une solution qui mette à peu près tout le monde d'accord. Mais il estime qu'il vaut mieux ne pas en parler dans la déclaration gouvernementale.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, est d'accord pour qu'il soit question dans la déclaration gouvernementale de la ratification de la Convention de Washington et du projet de loi sur les loyers. Si l'on donne satisfaction ainsi à une partie de l'opinion publique, il faut que l'on donne également satisfaction à l'autre partie de l'opinion publique, en promettant la simplification des impôts.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, marque son accord sur ce point. Il demande s'il ne faudrait pas signaler dans la déclaration du Gouvernement les mesures à prendre pour lutter contre la vie chère.

M. JASPAR, Premier Ministre, fait observer que les mesures financières, prises par le Gouvernement, sont de nature à diminuer le coût de la vie. Il estime, au surplus, qu'il faut éviter une discussion sur la vie chère, cette discussion ne pouvant aboutir actuellement à aucun résultat.

M. ANSEELE, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, voudrait que dans la déclaration ministérielle deux idées soient mises en relief: d'abord la défense du franc qui est la raison d'être du Gouvernement et, ensuite, l'esprit de conciliation qui inspirera le Ministère tout entier.

M. JASPAR, Premier Ministre, estime qu'il faut exposer le programme financier d'une manière assez concise et, cependant, avec autant de précision que possible, car il faut agir sur l'opinion publique. Il faut annoncer la compression des dépenses de l'Etat et signaler peut-être la loi de cadenas.

M. FRANCOU, Membre du Conseil des Ministres, lit une note résumant quelques idées qui pourraient constituer le fond de la déclaration du Gouvernement. Le premier résultat à obtenir est de faire renaître la confiance. Le concours de tous les citoyens est nécessaire pour rétablir les finances du pays. Il faut réaliser la même union et la même concorde qu'au temps de l'occupation du pays par l'ennemi. Le redressement financier ne pourra réussir que si l'on permet à l'agriculture, à l'industrie et au commerce de donner le maximum de leur rendement. Il faut donner toutes facilités pour les transactions intérieures et extérieures. Il faut tenir compte du rôle de l'épargne dans l'accroissement du capital national. Il faut que l'épargnant n'ait aucune appréhension sur le sort de ses économies et que tous aient la conviction que le capital est en complète sécurité en Belgique. Il faut que tous soient persuadés que le salut du pays dépend avant tout de nous-mêmes; que des concours extérieurs peuvent nous aider, mais seront sans valeur si la confiance ne règne pas à l'intérieur. Le pessimisme n'est nullement justifié. Il faut donner confiance à la petite épargne, comme à la grosse. Il faut rassurer les épargnants, sinon il n'y a rien à faire.

M. ANSEELE, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, estime que les petits épargnants n'ont qu'une seule crain-

te; c'est celle de la baisse du franc. Il faut donc que le Gouvernement donne l'assurance que la stabilisation réussira. Il faut faire la trêve des partis, mais ne pas se faire d'illusion sur la continuation des discussions d'ordre politique.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, déclare qu'il ne peut pas se rallier à une déclaration où l'on affirmerait qu'en aucun cas, on n'aurait recours à un impôt sur le capital.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, estime que l'on pourrait cependant déclarer que le Gouvernement actuel ne recourra pas à ce moyen.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, croit que la méfiance provient, en grande partie, de ce que l'on constate que le franc que l'on épargne perd continuellement de sa valeur. Il faut affirmer que la préoccupation du Gouvernement sera de maintenir la valeur de la monnaie.

M. JASPAR, Premier Ministre, fait observer que la valeur monétaire est, en quelque sorte, fonction de la confiance. Il faut faire régner la confiance pour que les capitaux rentrent. On peut accentuer, si l'on veut, la réserve des programmes, mais affirmer que le Gouvernement actuel ne songe nullement à frapper directement le capital.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, constate qu'il est d'accord sur les faits, mais qu'il ne peut pas s'engager sur le principe, par la déclaration.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre

des Colonies, croit qu'il n'est pas possible de s'engager. L'opinion réclame du Gouvernement des mesures propres à enrayer la baisse du franc, un allègement ou, tout au moins, une simplification des charges fiscales.

M. HYMANS, Ministre de la Justice, estime qu'il faut dissiper les craintes que l'on pourrait avoir au sujet d'un prélèvement éventuel sur le capital. Si l'on peut croire qu'il y a là de ce côté la moindre réserve, l'inquiétude restera grande.

M. FRANCOU, Membre du Conseil des Ministres, partage l'avis exprimé par M. HYMANS. Il constate que quelques paroles prononcées par M. JANSSEN qui ont pu être interprétées comme une prévision d'un impôt sur le capital, ont fait monter instantanément la cote de la Livre de sept points.

M. ANSELE, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, croit que l'on pourrait présenter les choses un peu différemment. Il faudrait montrer que le Gouvernement prendra les mesures propres à consolider la monnaie et que par ces mesures, il évitera ainsi d'être obligé de faire un prélèvement sur le capital. On pourrait encore laisser entendre que nous avons la conviction que les moyens que nous employerons, nous permettront de réussir l'opération, sans porter atteinte au capital.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, fait observer que tous réservent leur programme et que le Gouvernement actuel est un Gouvernement d'union nationale. Nous sommes d'accord sur un certain nombre de points. En ce qui concerne le prélèvement sur le capital, nous ne pouvons pas dire que nous ne serons pas obligés, à un moment donné, étant donné les circonstances d'y recourir.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, propose que l'on insiste d'abord sur l'importance que le Gouvernement attache à la résolution du problème financier; ensuite, indiquer les mesures qu'il prendra pour rétablir les bases du crédit public; enfin, affirmer que, si le crédit public est rétabli, le redressement financier s'opérera aisément.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, n'attache pas une grande importance aux formules, mais estime qu'il faut faire des déclarations qui inspirent confiance au public. Le Gouvernement actuel est temporaire. Son programme est limité. Il faut en exclure tout impôt sur le capital. Rien ne nous empêche donc d'affirmer qu'un impôt sur le capital est un moyen que nous excluons.

M. HYMANS, Ministre de la Justice, croit que le public attachera beaucoup d'importance au texte même de la déclaration du Gouvernement. Cette déclaration doit rétablir la confiance.

M. FRANCQUI, Membre du Conseil des Ministres, propose d'annoncer la simplification de notre législation fiscale qui, depuis la guerre, est devenue beaucoup trop compliquée. Il faut que l'on annonce au public qu'un Comité a été chargé de proposer, dans un très bref délai, une révision de tout notre système fiscal.

M. de BROQUEVILLE, Ministre de la Défense nationale, appuie la proposition de M. FRANCQUI. Il estime qu'elle sera bien reçue par le public.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, estime qu'il faut affirmer,

surtout pour l'étranger, que le pays produit, exporte, épargne. Il faudrait signaler toute l'activité du port d'Anvers et le développement du Congo.

M. JASPAR, Premier Ministre, ajoute qu'il faudrait affirmer que la Belgique tiendra tous ses engagements à leurs heures.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, désirerait que l'on insère dans la déclaration du Gouvernement quelques phrases bien nettes sur notre franc, qui est le bien de tous. Il faut affirmer, avec force, que le Gouvernement fera tout ce qui est possible pour en relever la valeur.

M. JASPAR, Premier Ministre, croit qu'il ne faut pas que la déclaration du Gouvernement soit trop optimiste. Il faut que le Gouvernement donne l'impression d'avoir une pleine conscience du danger de la situation. En ce qui concerne la perception des impôts, il y a deux choses à considérer: le montant à percevoir et l'inquisition fiscale. Ne pourrait-on pas, pour cette année-ci, prélever la surtaxe d'après les déclarations antérieures?

M. FRANCQUI, Membre du Conseil des Ministres, estime qu'il n'y a pas lieu de changer la législation actuelle, mais étudier la question, de manière à supprimer, dans un très bref délai, les complications qui exaspèrent le public.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, demande qu'aucune précision ne soit donnée en ce moment-ci.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, propose que la Com-

mission chargée de la réforme fiscale continue ses travaux et qu'elle soit appelée à conclure dans un très bref délai. Ses propositions devront ensuite être soumises à un Comité de trois ou quatre personnes qui formuleront immédiatement des propositions nettes et précises.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, estime qu'il faut parler de l'amélioration et de la simplification de la perception des impôts, mais qu'il est inutile d'annoncer une modification de la supertaxe. En 1926, il faudra percevoir la supertaxe de 1925, sur les bases actuelles, mais agir avec prudence dans la perception. Le problème devrait être étudié avec M. de BROUCKERE. Si on supprime la supertaxe, il faudra la remplacer, pour les petits revenus, par une augmentation des impôts cédulaires et, pour les gros revenus, sur des impôts indiciaires.

M. JASPAR, Premier Ministre, demande à M. le Ministre des Affaires étrangères, quels sont les points de la politique extérieure qui pourraient être visés dans la déclaration du Gouvernement.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, signale le traité hollando-belge et donne quelques renseignements sur les pourparlers qui ont eu lieu à Londres et à Paris et sur la convention d'interprétation que l'on est sur le point de signer avec les délégués des Pays-Bas.

M. JASPAR, Premier Ministre, signale qu'il reste une décision à prendre en ce qui concerne la délégation que le Gouvernement pourrait demander au Parlement. M. BRUNET a déclaré qu'il voulait un Gouvernement à base

parlementaire, parce qu'il estimait que le nouveau Gouvernement aurait besoin d'une délégation du Parlement. Il semble bien que certaines mesures ne pourront pas être réalisées, sans que le Gouvernement ait des pouvoirs étendus. La législation actuelle donne au Gouvernement beaucoup de pouvoirs que nous utiliserons. Mais faut-il aller plus loin ?

M. FRANCOU, Membre du Conseil des Ministres, prévoit qu'il faudra adopter certains impôts dans un délai très court.

M. HUYSMANS, Ministre des Sciences et des Arts, croit que l'on pourrait obtenir très rapidement des décisions du Parlement en exposant la situation à la Commission des Finances.

M. JASPAR, Premier Ministre, croit également que le Parlement pourrait voter très rapidement certains projets de loi, si le travail était bien préparé. Des dispositions peuvent être prises au sein même des partis, pour empêcher de longues discussions.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, ne voit pas la possibilité de se passer du Parlement pour l'établissement de nouveaux impôts.

M. FRANCOU, Membre du Conseil des Ministres, croit que l'on devrait instituer une caisse d'amortissement et de conversion qui serait autonome et dont l'objet serait la gestion et la résorption des bons du Trésor. Cette caisse devrait être administrée par un comité, où seraient représentés les gros intérêts nationaux. Elle aurait à faire face au remboursement des bons du trésor et son fonctionnement devrait avoir pour résultat de diminuer les avances de la Banque Nationale à

l'Etat. Dans la déclaration ministérielle, il faut parler, en quelques mots, des avances de la Banque Nationale, pour affirmer que le Gouvernement est bien décidé à diminuer l'inflation. L'amortissement des bons du Trésor se ferait par dotations budgétaires. L'augmentation des recettes serait assurée par de nouveaux impôts souples et d'un rendement immédiat. A ce point de vue, l'augmentation ou le doublement de certaines taxes pourrait augmenter les recettes d'un milliard et demi.

L'augmentation des recettes serait pour la taxe

sur les automobiles de	40 millions
sur les spectacles de	30 "
sur les jeux et paris de	32 "
sur les débits de boissons de	13 "
sur les droits d'accises sur les vins de	55 "
sur les alcools de	200 "
sur les bières de	55 "
sur le tabac de	90 "
sur les boissons fermentées mousseuses	11 "
sur le droit de timbre taxe de transmission.	877 "
sur les amendes en matière d'impôts.	10 "
sur les amendes pour condamnations	20 "
sur les péages des canaux	10 "

L'augmentation de la taxe de transmission ne doit pas effrayer, car elle ne frappe presque pas la classe ouvrière, mais surtout la bourgeoisie et les classes élevées. Elle frappe d'autant moins les ouvriers que les salaires augmentent avec l'index. Il faut, dans tous les cas, prendre des mesures provisoires mais très énergiques.

M. ANSEELLE, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes, Télégraphes, Téléphones et Aéronautique, estime que l'augmentation de la taxe de transmission ne pourra être acceptée que si le public a l'assurance qu'il aura une compensation dans la diminution du coût de la vie, provenant d'une réévaluation du franc. Il faut donc affirmer que le relèvement de cette taxe de transmission est nécessaire, pour que le franc augmente de valeur ou pour que, tout au moins, il ne diminue plus

de valeur. Il faudrait également que les ouvriers aient l'assurance que ces nouveaux impôts sont nécessaires pour la stabilisation de la monnaie et qu'ils auront donc pour conséquence d'atténuer les difficultés qui surgissent au sujet de la fixation des salaires.

M. FRANQUI, Membre du Conseil des Ministres, croit que l'on trouvera encore d'autres ressources de recettes: un droit d'entrée sur l'essence, par exemple. Si l'on doit rembourser moins de bons du trésor, on disposera de disponibilités pour soutenir le marché des rentes de l'Etat et, par conséquent, relever les cours. La réduction du taux de capitalisation rendra le terrain plus favorable pour l'émission de nouveaux emprunts. On pourrait aussi étudier la possibilité de permettre le paiement de la supertaxe, pour l'exercice 1925, avec des rentes d'Etat. Les contribuables prévoyant une hausse de ces rentes, se pourvoiront, dès maintenant, de titres et les cours seront soutenus. La confiance renaîtra beaucoup plus par ce moyen que par le rachat massif que l'Etat pourrait faire de titres de rente.

Il faut également réaliser la régie nationale des chemins de fer, avec autonomie financière et administrative, sur les bases qui ont déjà été examinées. Il faut, dès maintenant, prévoir la consolidation de 7 à 8 milliards de dette flottante. En effet, il y a 6 milliards de bons du trésor, plus 1.800.000.000 francs qui viennent à échéance en décembre prochain, sans compter les bons à 10 ans qui seront échus en 1931. Il faut ajouter à cela les travaux de premier établissement de l'Administration des Chemins de fer. L'organisation d'une régie autonome permettrait d'émettre des obligations qui seraient autre chose que la rente d'Etat.

Les tarifs de chemin de fer, dont MM. JADOT et

MANCE proposaient un relèvement de 25%, n'ont été relevés que dans la proportion de 6 à 10%, lorsque la Livre était à 107. Maintenant que la Livre est à 150, il faut agir vite. Pour le Chemin de fer du Katanga, qui ne rapportait presque rien, une administration industrielle a permis de réaliser, l'année dernière, 85 millions de bénéfice qui ont permis de donner à l'Etat 6% du capital engagé dans l'affaire. Les tarifs ont été établis en valeur or et varient tous les mois.

Il faut donner une certaine liberté pour le marché des devises et conclure un accord avec les banques privées, pour que l'Etat puisse être approvisionné en devises étrangères à certains moments. La Banque Nationale, dont il faudra étudier la réorganisation avec soin, devrait avoir la liberté d'acheter des devises étrangères, à condition d'en fournir à l'Etat au moment de ses échéances.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, croit que l'Etat a surtout besoin d'argent frais en ce moment-ci. Le budget de l'année 1926 réalisait pleinement l'équilibre, puisque les dépenses ordinaires et extraordinaires étaient équivalentes aux recettes; mais la tension des changes a rompu l'équilibre et le déficit peut être estimé entre 300 et 400 millions, sans le déficit éventuel des chemins de fer. De plus, il y a une dépense arriérée provenant des exercices antérieurs d'un milliard environ de francs qui pourrait bien nous obliger à faire de l'inflation.

M. WAUTERS, Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale, fait observer que, si le budget de 1925 nous laisse encore un arriéré, certaines dépenses de 1926 ne seront payées qu'en 1927.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, ajoute qu'à certains mois, les échéances sont lourdes et rendent le service de la trésorerie très difficile. Pour le mois de juin, par exemple, les dépenses dépasseront les recettes de 200 millions de francs environ. Le fonds d'amortissement produira un grand effet moral. Ce fonds doit être utilisé pour résorber l'inflation, car cette inflation que nous venons de voter est, dans notre histoire financière, une tâche qu'il faudra effacer le plus tôt possible.

M. FRANCQUI, Membre du Conseil des Ministres, espère que la caisse d'amortissement ramènera la confiance et engagera le public à prendre les bons du trésor. Pour alimenter cette caisse et équilibrer le budget de l'Etat, il faut augmenter la taxe de transmission. Il faut exonérer de cette taxe de transmission les produits de première nécessité, tels que le pain, et ensuite affirmer que cette taxe ne sera que d'une application temporaire. En Allemagne, la taxe de 2 1/2 % vient d'être réduite.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, donne quelques renseignements sur le remboursement des bons du trésor. Il signale que le remboursement des grosses coupures a été important, au cours du deuxième semestre de 1925, mais que ce n'est que depuis peu de temps, que les porteurs de petites coupures réclament le remboursement.

M. JASPAR, Premier Ministre, croit qu'il est inutile de continuer la discussion sur les projets financiers qui seront réexaminés dans l'avenir. Aucune disposition n'est à prendre pour le moment, en ce qui concerne l'institution de la caisse d'amortissement.

19.

Pour les impôts, il n'est guère possible de se passer du pouvoir législatif, mais il sera possible, cependant, d'en assurer le vote rapide, lorsque le moment en sera venu. Le côté juridique de la délégation donnée par le pouvoir législatif au pouvoir exécutif devrait être examiné par notre collègue M. le Ministre de la Justice.

M. VANDERVELDE, Ministre des Affaires étrangères, croit qu'il est impossible de ne pas dire un mot dans la déclaration de la délégation que le Gouvernement demandera au Parlement. Les déclarations qui ont été faites par M. BRUNET ont causé quelque inquiétude. Il faudrait, dans tous les cas, affirmer que tout se fera avec l'assentiment du Parlement.

M. HYMANS, Ministre de la Justice, ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on laisse prévoir l'éventualité d'une délégation.

M. HOUTART, Ministre des Finances et Ministre des Colonies, se demande comment il faudra répondre aux Parlementaires qui interrogeront le Gouvernement après la déclaration. Il estime dangereux de donner des détails sur le programme, parce que le programme n'est pas encore arrêté en tous points. Il estime que le Chef du Gouvernement, M. JASPAR, devrait répondre lui-même.

M. JASPAR, Premier Ministre, est d'accord avec M. HOUTART et il demande que les Ministres agissent au sein de leur parti, pour que la discussion ne dévie pas.

o
o

La séance est levée à 13 heures.

Le Secrétaire du Conseil,

Le Premier Ministre,

